

ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020

DECLARATION D'UN MANDATAIRE FINANCIER

(A remettre à la Préfecture du Rhône par le candidat tête de liste de liste contre un récépissé daté, ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par courriel à pref-elections@rhone.gouv.fr ; copie à joindre au compte de campagne)

Je soussigné(e) :

Monsieur / Madame(*),

Nom :Prénoms :

Né(e) le :/...../.....à

Domicilié(e) :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Candidat(e), tête de la liste

dans la commune de

aux élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, désigne comme mandataire financier pour cette campagne conformément aux dispositions du code électoral :

Monsieur / Madame(*),

Nom :Prénoms :

Né(e) le :/...../.....à

Domicilié(e) :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Ce mandataire agira en mon nom et pour mon compte, en réglant les seules dépenses imputables au compte de campagne, et encaissera les recettes recueillies à cet effet.

Pour lui permettre de régler les dépenses avant le dépôt du compte de campagne, je m'engage à lui verser sur le compte bancaire unique ouvert par le mandataire financier, spécifiquement à cet effet, les contributions personnelles nécessaires.

Vous trouverez ci-joint l'accord écrit de la personne désignée.

Fait à, le

Signature du candidat tête de liste :

(*) Rayer la mention inutile

ACCORD DU MANDATAIRE

(A joindre à la lettre adressée au préfet ; copie à joindre au compte de campagne.)

Je soussigné(e) :

Monsieur / Madame(*),

Nom.....Prénoms :

Né(e) le : /...../..... à

Domicilié(e) :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

accepte d'être le mandataire financier de :

Monsieur /Madame(*)

Nom :Prénoms :

Né(e) le : /...../..... à

Domicilié(e) :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

candidat(e) tête de la liste
dans la commune de,
aux élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

Cette fonction sera remplie en respectant les dispositions du code électoral et en particulier l'article L.52-6. Je m'engage à ouvrir un compte bancaire spécifique et à remettre au candidat tête de liste mes comptes accompagnés des pièces justificatives des dépenses et des recettes (liste nominative des dons des personnes physiques, contributions versées par les partis politiques, contributions personnelles du ou des candidat(s), relevés du compte, copie des chèques remis à l'encaissement supérieurs à 150 €). A ces comptes seront également jointes les liasses de reçus-dons, même non utilisées, que la préfecture du Rhône m'aura délivrées en ma qualité de mandataire financier. Ces comptes seront annexés au compte de campagne du candidat tête de liste.

Je m'engage à clôturer le compte bancaire ouvert dès cessation de mes fonctions et au plus tard trois mois après le dépôt du compte de campagne du candidat tête de liste.

Dans le cas où le candidat ne déposerait pas sa candidature dans le délai imparti, je m'engage à restituer à la préfecture les liasses et à informer les donateurs que les dons pour lesquels des formules numérotées ont été distribuées n'ouvrent pas droit à un avantage fiscal, en application des dispositions de l'article 200 du code général des impôts.

Fait à, le

Signature du mandataire :

(*) Rayer la mention inutile